

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20H, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Chail sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié, et Monsieur DUBOIS Mickaël, maire délégué de la commune déléguée de Sompt.

Date de convocation	Le 8 avril 2021
Présents	Mmes Estelle AUGEREAU, Jessica GUILLE, Claudine MAILLOU, Delphine MERLIERE, Clothilde TANNEAU, Isabelle POUPINOT, Adeline PINCON Mrs Thierry YOU, Geoffroy LUCQUIAUD, Raphaël GOURICHON, Franck PELLETIER, Pierre FICHET, Dimitri TIRBOIS, Rudy Carles, Nicolas LARGEAUD, Mickaël DUBOIS
Absents excusés	Mme Aline KUMANSKI Mr Alexandre BROUSSARD
Retard excusé	Mr Dimitri MAROT
Secrétaire de séance	Mmes Sophie MARCEAU, Cécile SABRIER

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 mars a été approuvé à l'unanimité.

► 2021-20 Approbation des comptes de gestion 2020 Budget principal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur principal de Melle.

Après vérification, le compte de gestion 2020, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur principal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et dit que le compte de gestion 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

► 2021-21 Approbation des comptes de gestion 2020 Budget annexe Lotissement La Ballade :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur principal de Melle.

Après vérification, le compte de gestion 2020, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur principal pour l'exercice 2020 du budget annexe Lotissement La Ballade, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et dit que le compte de gestion 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

► 2021-22 Vote du compte administratif 2020 Budget principal :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Claudine MAILLOU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur YOU Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Résultat Budgétaire de l'exercice		Résultat des Sections	Restes à réaliser 2020
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT		
RECETTES	411 402.34	574 719.44	986 121.78	73 951 €
DÉPENSES	388 698.81	455 680.03	844 378.84	167 161.31 €
RÉSULTATS	22 703.53	119 039.41	141 742.94	

LIBELLE	Résultat de 2019	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat de 2020	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT	- 8 443.46	0.00	+ 22 703.53	14 260.07
FONCTIONNEMENT	+ 341 384.40	0.00	+ 119 039.41	460 423.81
TOTAUX CUMULES	+ 332 940.94	0.00	+ 141 742.94	474 683.88

2 °) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

► 2021-23 Affectation du résultat 2020 Budget principal :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les Comptes administratifs de l'exercice 2020

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- Excédent d'investissement 001 = + 14 260.07 €
 - Restes à réaliser cumulés en dépenses = - 167 161.31 €
 - Restes à réaliser cumulés en recettes = + 73 951.00 €
- 78 950.24€**

Soit ARTICLE 1068 : 78 950.24€

Reste à employer ARTICLE 002 : 381 473.57€

-Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :
à l'article 002 (Fonctionnement/Recettes) : 381 473.57 €, excédent de fonctionnement.

► 2021-24 Vote du compte administratif 2020 Budget annexe Lotissement La Ballade :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Claudine MAILLOU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur YOU Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Résultat Budgétaire de l'exercice		Résultat des Sections
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
RECETTES	0 €	9812.39 €	9812.39€
DÉPENSES	9812.39 €	9812.39 €	19624.78€
RÉSULTATS de Clôture 2020	-9812.39 €	0 €	-9812.39 €

2 °) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

► 2021-25 Affectation du résultat 2020 Budget annexe Lotissement La Ballade :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les Comptes administratifs de l'exercice 2020

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 9812.39€ détaillé comme suit :

▪ Déficit d'investissement	=	-9812.39 €
▪ Résultat cumulé de fonctionnement	=	0 €
		-9812.39€

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :
à l'article 1068 : - 9812.39 €, déficit d'investissement.

Reste à employer ARTICLE 002 : 0€

Arrivée de Mr Dimitri MAROT à 20h50

► 2021-26 Vote des subventions 2021 :

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les différentes subventions pour l'exercice 2021 comme suit :

Art.	Organisme	Budget 2021
6574	Subvention. Pers. droit privé	5170.00 €
	ACCA Chail	150.00 €
	ACCA Sompt	150.00 €
	GIC Les Capucins	50.00 €
	Anciens combattants Chail	50.00 €
	Anciens combattants Sompt	50.00 €
	D4B	260.00 €
	Donneurs de sang	200.00 €
	SEP	620.00 €
	Comité des Fêtes Fontivillié	500.00 €
	UDAF	90.00 €
	Mot à Mot	150.00 €
	CLIC	150.00 €
	APE	2000.00 €
	APE Subvention exceptionnelle	750.00 €

► 2021-27 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 :

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18.88%) est transféré aux communes.

Par conséquent le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 28.37% (soit le taux communal de 2020 : 9.49% + le taux départemental de 2020 : 18.88%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 18.88%),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2021 :
 - Taxe sur le Foncier bâti (TFPB) : 28.37 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB) : 32.79 %

► 2021-29 Achat faucheuse-élagueuse :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le devis pour l'achat de la Faucheuse-Elagueuse pour la somme de 48 383€ HT (58 059.60€ TTC).

De plus, il suggère d'autofinancer cet achat sur la base du prix HT.

La livraison du matériel étant prévue pour fin septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'achat de la Faucheuse-Elagueuse;
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à tout acte de gestion le concernant ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre les mesures administratives, financières et comptables nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et permettre ainsi l'acquisition de la Faucheuse-Elagueuse.

• **Vote du budget primitif 2021 – Budget principal et budget annexe :**

Le budget primitif 2021 du budget principal et du budget annexe seront votés lors de la séance du 20 avril 2021.

La séance est levée à 23h05

Délibérations prises lors de cette séance :

- 2021-20 Approbation des comptes de gestion 2020 Budget principal
- 2021-21 Approbation des comptes de gestion 2020 Budget annexe Lotissement La Ballade
- 2021-22 Vote du compte administratif 2020 Budget principal
- 2021-23 Affectation du résultat 2020 Budget principal
- 2021-24 Vote du compte administratif 2020 Budget annexe Lotissement La Ballade
- 2021-25 Affectation du résultat 2020 Budget annexe Lotissement La Ballade
- 2021-26 Vote des subventions 2021
- 2021-27 Vote des taxes d'imposition des taxes directes locales 2021
- 2021-29 Achat faucheuse-élagueuse

Signatures des membres ayant participé à cette séance :

AUGEREAU Estelle 	BROUSSARD Alexandre ABSENT EXCUSÉ	CARLES Rudy	DUBOIS Mickaël 	FICHET Pierre 
GOURICHON Raphaël 	GUILLE Jessica	KUMANSKI Aline ABSENTE EXCUSÉE	LARGEAUD Nicolas 	LUCQUIAUD Geoffroy
MAILLOU Claudine 	MAROT Dimitri	MERLIERE Delphine 	PELLETIER Franck 	PINCON Adeline
POUPINOT Isabelle	TANNEAU Clothilde 	TIRBOIS Dimitri 	YOU Thierry	